

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC**

**OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2012**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le présent projet de décision modificative n°1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.*

*Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.*

*Il comporte également les ajustements suivants :*

- 806 000 € pour l'annulation du titre de Tascom mandaté deux fois en 2011 financé par une réduction des dépenses imprévues,*
- 71 000 € pour le paiement des travaux sur le pont Camille de Hogues financés aussi par les dépenses imprévues,*
- 1 157 000 € en dépenses et en recettes sur le service commun de l'UPC*
- 57 600 € en dépenses et en recettes (subvention de l'Etat, de la région et du département) pour l'achat des véhicules et d'objets divers de la collection Heuliez (Musée),*
- 60 000 € en dépenses et en recettes pour les travaux de la réserve Reibel du Musée (subvention de l'Etat).*

*Les autres budgets annexes comportent des virements de crédits entre chapitre ou intègrent des recettes d'assurance et des dépenses de réparations.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, aux budgets annexes des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprise et des zones d'activités,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe des transports urbains,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 10 avril 2012 adoptant le budget primitif 2012,

**CONSIDERANT** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 17 septembre 2012

n° 5

page 2/3

dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaire,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2012 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

### Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 177 715 €	1 177 715 €	177 600 €	177 600 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	706 600 €	706 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 177 715 €</b>	<b>1 177 715 €</b>	<b>884 200 €</b>	<b>884 200 €</b>

### Budget annexe transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	40 900 €	40 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>40 900 €</b>	<b>40 900 €</b>

### Budget annexe assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	106 000 €	106 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	18 000 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 000 €</b>	<b>106 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du conseil communautaire**

du 17 septembre 2012

n° 5

page 3/3

**Budget annexe Gestion des Déchets**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	700 €	700 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	115 000 €	115 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>115 000 €</b>

**Budget annexe immobilier économique**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 20/09/2012 n° 6296  
Publié au siège de la CAPC, le 20/09/2012

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM